

**APPEL À PROJETS ET À CANDIDATURES  
AUX BOURSES DU CHINA SCHOLARSHIP COUNCIL  
AVEC UNIVERSITÉ PARIS CITÉ  
2023-2024**

Université Paris Cité (UPCité) et le China Scholarship Council (CSC) ont établi un partenariat en vue de promouvoir la coopération scientifique et la formation de doctorants et de doctorantes de nationalité chinoise.

Après une sélection par Université Paris Cité puis par le China Scholarship Council, les lauréats et lauréates bénéficieront d'une bourse d'environ 1350 euros nets mensuels pour une durée de 36 ou de 48 mois versée par le CSC leur permettant de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année à Université Paris Cité à partir de la rentrée 2024/2025.

Toutes les disciplines d'Université Paris Cité sont éligibles à cet appel.

Les conditions pour déposer une candidature en vue de rejoindre Université Paris Cité sont les suivantes :

- Les candidats et candidates doivent être citoyen de la République populaire de Chine ;
- Les candidats et candidates devront attester d'un niveau de langue suffisant en fonction de la langue de travail de l'équipe de recherche (français et/ou anglais) ;
- Les candidats et candidates doivent remplir les conditions ci-dessous :
  - Critères d'admission à Université Paris Cité et dans l'école doctorale de candidature : <https://u-paris.fr/doctorat/candidater-en-doctorat/>
  - Critères du CSC : <https://www.chinesescholarshipcouncil.com/fr/>

Les candidates et candidats sélectionnés doivent être admis dans une école doctorale d'Université Paris Cité et s'inscrire chaque année en doctorat en payant les frais d'inscription (droits de scolarité et CVEC).

Nous attirons la vigilance des unités de recherche sur les questions de propriété intellectuelle et/ou industrielle dans la mesure où les doctorantes et doctorants sélectionnés ne sont pas salariés d'Université Paris Cité pendant la durée de leur thèse. Il faudra veiller à ce que la doctorante ou le doctorant accueilli soit couvert pour le risque d'accident du travail au sein du laboratoire.

**CALENDRIER DE L'APPEL 2023-2024**

Lancement de la campagne CSC 2023 à Université Paris Cité	Le 10 novembre 2023
Dépôt des projets doctoraux	Jusqu'au 6 décembre 2023 à 17h
Validation des projets et mise en ligne des projets par les écoles doctorales	Jusqu'au 19 décembre 2023 à 17h
Candidatures	Jusqu'au 19 janvier 2024 à 17h
Sélection des candidats et candidates par les directeurs et directrices de thèse	Jusqu'au 15 février à 17h
Validation par les écoles doctorales	Jusqu'au 22 février à 17h
Avis du Fonctionnaire Sécurité Défense d'Université Paris Cité sur les candidatures	Courant février 2024
Communication des résultats de sélection auprès des candidates et candidats par le pôle CED	Début mars 2024
Candidatures sur le site internet du CSC par les candidats et candidates sélectionnés	Selon le calendrier du CSC
Annonce des résultats définitifs par le CSC	Selon le calendrier du CSC

## GUIDE DE L'APPEL 2023-2024

### 1. Dépôt des projets doctoraux

Les directrices et directeurs de thèse souhaitant recruter une doctorante ou un doctorant dans le cadre de l'appel China Scholarship Council 2023-2024 soumettront leur projet doctoral sur une plateforme en ligne :

<https://csc.u-paris.emundus.io/index.php>

L'appel à projets doctoraux est ouvert à tous les directrices et directeurs de thèse habilités à diriger des recherches membres d'un laboratoire rattaché à une école doctorale Université Paris Cité.

Le projet doctoral devant être fourni au format texte au sein du formulaire, il sera également possible de déposer un sujet détaillé en PDF sur la plateforme.

Les projets doctoraux devront préciser :

- L'école doctorale de rattachement ;
- Le laboratoire d'accueil ;
- La durée de bourse demandée : 36 mois ou 48 mois (l'école doctorale peut imposer une durée unique) ;
- Le projet doctoral proposé et le calendrier prévisionnel.

### 2. Validation des projets doctoraux par les écoles doctorales

Les projets doctoraux devront être validés par les écoles doctorales via la plateforme :

<https://csc.u-paris.emundus.io/index.php>

Les écoles doctorales doivent vérifier que le projet est déposé par une directrice de thèse ou un directeur habilité à diriger des recherches et rattaché à un laboratoire de l'école doctorale. Tous les projets doctoraux déposés au sein de l'ED doivent recevoir un statut de validation (Oui, Non, À corriger).

Si un projet doctoral a été mal orienté sur la plateforme, l'école doctorale devra en informer dans les meilleurs délais l'équipe Financement du pôle Collège des écoles doctorales.

### 3. Candidature à UPCité

Les projets doctoraux validés par les écoles doctorales seront ouverts à candidature sur la plateforme d'Université Paris Cité.

<https://u-paris.fr/doctorat>

Documents à joindre :

- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation du candidat ou de la candidate (en français ou en anglais) ;

Direction générale déléguée Recherche, International, Valorisation et Écoles doctorales  
Pôle Collège des écoles doctorales et HDR  
Equipe Financements

[financement.doctorat.drive@u-paris.fr](mailto:financement.doctorat.drive@u-paris.fr)

- Copie des diplômes et des relevés de notes de Licence et de Master (ou de grade équivalent, grade de *Benke* et de *Shuoshi*) ;
- Attestation de réussite à un test de langue indépendant (en français ou en anglais) ;
- Facultatif : Lettre(s) de recommandation ;
- Facultatif : Publication(s) scientifique(s) du candidat ou de la candidate

#### **4. Sélection des candidatures par les directeurs et directrices de thèse**

Les directrices et directeurs de thèse ayant déposés un projet doctoral et les écoles doctorales auront accès à la plateforme pour évaluer les candidatures déposées. Les directrices et directeurs de thèse auront un accès à la plateforme pour consulter les candidatures sur le projet doctoral déposé. Tous les candidates et candidats ayant déposés un dossier sur la plateforme devront recevoir un avis (favorable ou défavorable).

Le Collège des écoles doctorales recommande d'organiser une audition afin de vérifier les compétences scientifiques et le niveau de langue attendu (anglais ou français) de la candidate ou du candidat.

#### **5. Validation des candidatures par les écoles doctorales**

Les candidatures sélectionnées par les directrices et directeurs de thèse seront examinées par les écoles doctorales. Les écoles doctorales auront un accès à la plateforme de candidature et devront changer le statut du dossier en « sélectionné » pour les candidates et candidats retenus. Le statut du dossier de toutes les candidatures de l'ED devra être mis à jour en fonction du résultat d'admission.

Le Collège des écoles doctorales recommande d'organiser une audition afin de vérifier les compétences scientifiques et le niveau de langue attendu (anglais ou français) de la candidate ou du candidat.

#### **6. Transmission des candidatures sélectionnées par le CED au Fonctionnaire Sécurité Défense**

Les candidatures sélectionnées reçoivent un accord du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) d'Université Paris Cité avant transmission au CSC. L'équipe Financements communiquera les candidatures sélectionnées au FSD.

#### **6. Communication des résultats par le pôle Collège des écoles doctorales**

L'équipe Financements communiquera les résultats de sélection aux candidates et candidats ayant déposés un dossier sur la plateforme de l'université et transmettra aux sélectionnés une lettre d'admissibilité en français et en anglais sous réserve de l'obtention de la bourse du CSC.

#### **7. Candidature auprès du CSC**

Les candidates et candidats sélectionnés par UPCité doivent impérativement déposer un dossier auprès du CSC : <http://apply.csc.edu.cn/>